

**Contrat du 25 avril 1483** La confrérie franciscaine de l'Immaculée Conception commande un polyptyque monumental à Léonard et aux frères Evangelista et Giovan Ambrogio de' Predis. Les membres de la confrérie destinent ce polyptyque à leur chapelle (aujourd'hui détruite), qui est située dans l'église San Francesco Grande de Milan. Le contrat stipule que le polyptyque, aujourd'hui démembré et dont la plupart des éléments ont disparu, devra comporter des bas-reliefs sculptés, des statues (une Vierge et un Dieu le Père) et des peintures (le panneau central devra montrer une Vierge à l'Enfant avec des anges et deux prophètes alors que les panneaux latéraux devront présenter quatre anges musiciens). L'ensemble devra être inséré dans le cadre en bois que Giacomo del Maino avait sculpté entre 1480 et 1482. Enfin, le contrat fixe la livraison du travail le 8 décembre 1483, jour de la fête de l'Immaculée Conception. Les délais ne sont pas respectés puisque les peintres reçoivent encore des versements jusqu'au début de l'année 1485.

**Lettre datable d'entre 1491 et 1494** Léonard et Giovan Ambrogio de' Predis (Evangelista meurt en janvier 1491) sollicitent l'intervention de Ludovic le More (qui n'est pas encore duc de Milan mais duc de Bari) pour obtenir un complément de salaire pour la « Notre Dame faite à l'huile par le dit Florentin ». Ils ajoutent qu'ils ont un acheteur prêt à leur verser cette somme. Enfin, les peintres demandent que des experts statuent sur le litige et, qu'en cas de non accord, l'œuvre leur soit laissée. L'arbitrage n'a pas lieu.

**Lettre de mars 1503** Giovan Ambrogio de' Predis demande l'intervention de Louis XII.

**Juin 1503** Le notaire de la confrérie indique qu'une peinture a bien été livrée et que les prieurs doivent soit payer les peintres, soit rendre le tableau aux artistes.

**27 avril 1506** Des arbitres déclarent l'œuvre inachevée. Ils exigent que Léonard, absent de Milan (le maître séjourne alors à Florence), termine le tableau dans un délai de deux ans. L'artiste aurait obtempéré puisqu'il reçoit des paiements jusqu'en 1508.

**3 août 1507** Un différend financier oppose Léonard et Giovan Ambrogio de' Predis.

**Août 1508** Giovan Ambrogio de' Predis obtient l'autorisation de déplacer la Vierge de la chapelle où elle était exposée afin d'en réaliser une copie, qu'il pourra vendre mais dont il devra partager les bénéfices avec Léonard.

Que déduire de ces documents ? La critique actuelle estime qu'en 1483, pour orner l'autel de leur chapelle à San Francesco Grande à Milan, la confrérie de l'Immaculée Conception commande à Léonard et aux frères de' Predis la première version de la *Vierge aux rochers* (celle du Louvre). L'œuvre est achevée vers 1486 mais elle n'est pas livrée à la confrérie (soit elle est vendue, soit elle est conservée par les peintres). A cette époque, Léonard et ses élèves entament l'exécution d'une seconde version de la Vierge (celle de Londres). Ce tableau est sans doute livré à la confrérie vers 1499, avant que Léonard ne quitte Milan pour Florence, mais, inachevé, il n'est pas exposé dans la chapelle (une statue en terre cuite de la Vierge orne alors l'autel). A son retour à Milan, à la suite d'une longue querelle judiciaire avec les membres de la Confrérie, Léonard reprend son travail. Vers 1507, la peinture est finalement exposée à San Francesco Grande. En 1508, Gian Ambrogio de' Predis obtient l'autorisation de copier la composition de Léonard (celle qui est accrochée dans la chapelle, donc le panneau de Londres).

Pour en connaître plus, Pietro C. MARANI, « La *Vergine delle Rocce* della National Gallery di Londra. Maestro e bottega di fronte al modello », *XLII Lettura Vinciana*, 13 avril 2002, Florence, Giunti Gruppo Editoriale, 2003.